Napoléon III de continuer les travaux d'exploration. M. Cauchemé ne lui prêta son concours qu'à partir de 1865, mais déjà M. Marneuf, maire d'Orrouy, avait dessiné, avec une précision remarquable, tout ce qui offrait quelque intérêt. Grâce à lui, les moindres détails des fouilles de Champlieu nous ont été conservés. Ses notes et ses dessins ont permis à M. Cauchemé de nous décrire, sans rien omettre, toutes les pièces trouvées, et d'en placer sous nos yeux une image fidèle que va reproduire la gravure.

Il est à désirer que ces curieux vestiges d'un autre âge soient au plus tôt mis à l'abri de la détérioration. La terre les conservait. A l'air libre, ils se délitent. Si l'on n'y prend garde, bientôt il n'en restera plus rien.

M. l'abbé Dangu aborde la question des pierres tombales de Saint-Jean-aux-Bois. Celle de Marie du Gast est au Musée Vivenel. Celles de Raoul de Coudun, évêque de Soissons, et de Diane de Clausse ont disparu avec celles des abbesses.

Le tombeau gothique, que les touristes ne manquent pas d'aller voir, doit être, si l'on en croit son style et sa décoration, attribué à la fin du XIII^e^ siècle. Serait-ce la sépulture d'Agathe de Pierrefonds, bienfaitrice insigne du monastère ? Cela ne paraît pas invraisemblable. Le clocher fut élevé en 1273. L'église venait donc d'être achevée. Il semble naturel qu'on ait ensuite songé à construire un monument somptueux sur le tombeau primitif.

Les privilèges royaux et les chartes de donations nous font connaître les ressources et le gouvernement de la communauté.

C'est Rosceline, la première abbesse, qui obtint de Louis VII la dîme du pain et du vin, pendant le séjour du roi à Verberie, Compiègne et Choisy, qui voit limiter à quarante le nombre des religieuses, pour ne pas sentir la gêne, et

qui se procure les reliques de Sainte-Euphrosine.

Sous Pétronille, les donations affluent. Divers arrangements sont conclus avec l'abbaye de Saint-Corneille. Le Chapitre de Beauvais, en 1224, se reconnaît débiteur envers les religieuses d'une rente de quatre muids de blé de dîme, à percevoir à Villers-sous-Coudun. L'obituaire signale, en 1382, les grandes aumônes de Jean de Tancarville. La chapelle de l'Ermite, donnée à l'abbaye en 1304, a été cédée par l'abbesse Jeanne de Feux, à l'Hôtel-Dieu en 1449. Jacqueline Le Fèvre reçut du roi, le 15 février 1524, l'ordre de se transporter en l'abbaye de Montmartre, pour y étudier la réforme qu'Etienne Genty, prieur de Saint-Martin-des-Champs, délégué de l'évêque de Soissons, voulait introduire à Saint-Jean-aux-Bois.

MM. Bernard et Guynemer exposent le résultat de leurs recherches sur les limites de la « Cousture Charlemagne », et reconstituent le territoire concédé par l'empereur Charles-le-Chauve à l'abbaye de Saint-Corneille, pour être livré à la grande culture. Leur travail est accompagné de plans très clairs et bien dessinés comme le faisait prévoir la présence de M. Bernard.

Le document qu'il s'agissait d'interpréter a été rédigé par l'abbé de Saint-Corneille, Jean de Méricourt, lorsqu'il n'était encore que prévôt du monastère, en novembre 1246. Il figure au Cartulaire de l'abbaye, sous le numéro 550. L'annotateur n'a pas osé aborder la question de délimitation de la « Cousture Nostre-Dame ou Cousture Karlemaine » tant les difficultés lui semblaient insolubles. Il peut s'applaudir de les voir résolues.

On vote ensuite sur l'admission des nouveaux membres présentés, qui obtiennent tous les suffrages.